**Demande de césure pour l’année universitaire 2022/2023**

*La période pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation initiale d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger, est dénommée « période de césure ». (Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 – Art. D. 611-13)*

*Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure. Elle peut débuter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard avant le dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études. (Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 – Art. D. 611-15)*

*Pendant toute la période de césure, l'étudiant demeure inscrit dans l'établissement qui lui délivre une carte d'étudiant. Lorsque le diplôme préparé dans l'établissement d'inscription est un diplôme national, l'étudiant acquitte des droits de scolarité au taux réduit (Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 – Art. D. 611-19)*

**Durée de la césure**

 A l’université Paris Nanterre la durée de la césure est obligatoirement d’un an.

**Procédure**

Si vous souhaitez bénéficier d’une année de césure en 2022/2023, vous devez en faire la demande auprès de votre école doctorale. La directrice ou le directeur de l’école doctorale étudie chaque demande et transmet son avis au Président de l’université. La décision définitive est accordée par le Vice-Président chargé de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), par délégation et pour le Président.

**Constitution du dossier**

Si vous sollicitez une césure en 2022-2023, vous devez constituer un dossier composé des pièces suivantes :

● La fiche de renseignements (document 1).

● La déclaration sur l’honneur signée (document 2).

● L’avis de votre directrice ou de votre directeur de thèse (document 3).

● L’avis de la directrice ou du directeur de votre unité de recherche de rattachement (document 3).

● Une lettre de motivation décrivant votre projet et le contenu précis de l’année de votre césure

● Un CV académique (2 pages maximum).

● Si vous souhaitez faire un stage pendant votre césure, les éléments relatifs à ce stage.

Les dossiers sont à retourner, **par mail uniquement**, à la gestionnaire de votre école doctorale au plus tard le **04 novembre 2022**

(Les dossiers envoyés après cette date ne seront pas acceptés)

**Important**

* Vous ne devez pas vous inscrire administrativement pour l’année considérée avant d’avoir reçu la réponse à votre demande de césure.
* Si la césure est accordée, vous devez impérativement vous inscrire administrativement auprès du service de la scolarité (Bâtiment René Rémond – Rez-de-chaussée).

 **Document 1**

**Demande de césure pour l’année universitaire 2022/2023**

**Fiche de renseignements**

Nom :

Prénom :

N° d’étudiant :

Adresse postale :

Téléphone : Mail :

Date de première inscription en doctorat :

**Contenu de votre césure** (cochez la case qui vous concerne)

|  |  |
| --- | --- |
| 🞏 | Une période de stage |
| 🞏 | Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger |
| 🞏 | Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit |
| 🞏 | Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen |
| 🞏 | Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur |

**Document 2**

**NOTE CONCERNANT LA LOI DU 6 JANVIER 1978**

Votre attention est attirée sur le fait que :

* Les renseignements individualisés demandés sont indispensables pour la gestion de votre situation pendant la durée de vos études.
* Toute information erronée ou incomplète entrainerait des perturbations dans le traitement de l’ensemble de votre dossier.
* L’université s’engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour qu’aucune de ces informations individualisées ne puisse être transmise à des tiers non habilités.
* Vous avez le droit de connaître les informations à caractère nominatif vous concernant et de demander la rectification de votre état civil ou des renseignements relatifs à votre domiciliation.

DÉCLARATION SUR L’HONNEUR

Je soussigné(e) *Nom prénom du.de la doctorant.e*, déclare sur l’honneur

* Que les renseignements fournis sont exacts et complets.
* Que je ne fais pas l’objet d’une mesure d’exclusion universitaire et demande mon admission à l’université Paris Nanterre pour l’année 2022-2023.
* Que j’ai pris connaissance de l’ensemble des modalités d’inscription à l’université Paris Nanterre (accessible sur la page [http://demande-inscription.parisnanterre.fr](https://www.parisnanterre.fr/sinscrire)).
* Que j’ai pris connaissance de la notice explicative ci-jointe en vue de l’établissement de mon dossier.

**TOUTE FAUSSE DÉCLARATION ENTRAINERAIT L’ANNULATION DE LA PROCEDURE**

Date : Signature du candidat

**Document 3**

**Avis et signatures**

**La directrice ou le directeur de thèse**

Nom : Prénom :

Avis sur l’opportunité de la césure :

🞏 Avis favorable

🞏 Avis défavorable Motif :

Date et signature :

**La directrice ou le directeur de l’Unité de recherche**

Nom : Prénom :

Avis sur l’opportunité de la césure :

🞏 Avis favorable

🞏 Avis défavorable Motif :

Date et signature :

**La directrice ou le directeur de l’école doctorale (la gestionnaire de l’ED se charge de cette signature)**

Nom : Prénom :

🞏 Avis favorable

🞏 Avis défavorable Motif :

Date et signature :

**La Vice-Présidente ou le Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (la gestionnaire de l’ED se charge de cette signature)**

🞏 Année de césure accordée

🞏 Année de césure non accordée

 Motif :

Date et signature :